



Le projet de loi 160 présente des modifications de prévention profondes en Ontario

Les modifications législatives introduites en début de mois par le Ministre du Travail Charles Sousa rapprochent l'Ontario vers ce qu'il décrit comme « la première révision générale majeure du système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario en 30 ans ».



À compter du 3 mars 2011, le projet de loi 160, l'Acte de modification de loi sur la santé et la sécurité au travail, 2011 a reçu la première lecture et se trouve présentement au débat en deuxième lecture. Le projet de loi donne pouvoir au ministère du Travail d'implanter 46 recommandations à grande portée soumises par le groupe d'experts-conseils sur la santé et la sécurité au travail en décembre 2010. Quelques jours après avoir reçu les recommandations, la province s'est engagée à les implanter.

Parmi les recommandations les plus importantes, qui apparaissent comme modifications dans le projet de loi 160, il y a les suivantes :

- **transférer la responsabilité de prévention** de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) au ministère du Travail pour coordonner, harmoniser et

renforcer les activités de prévention et d'exécution de la loi

- **nommer un nouvel agent de prévention en chef** qui supervisera les activités de prévention des partenaires du système de santé et sécurité
- **transférer la surveillance des associations de santé et sécurité** à l'agent de prévention en chef - l'agent de prévention en chef travaillera avec les associations de santé et sécurité afin de développer des programmes pour soutenir la santé et sécurité au travail et améliorer la qualité des formations
- **établir un nouveau conseil de prévention** qui guidera l'agent de prévention en chef et le ministère au sujet de l'établissement des priorités stratégiques et la mesure des progrès du système, ainsi que l'implication des ouvriers, employeurs et tout autre intervenant dans le processus d'établissement des priorités

Selon les commentaires du Ministre lors de l'introduction du projet de loi 160, les Ontariens peuvent s'attendre à une action rapide sur ces modifications. Le Ministère a avisé la législature que « les composantes majeures de ces modifications proposées, si acceptées, prendraient effet avant le 1er avril 2012. »

Le Ministre s'est également engagé à agir sur une recommandation à long terme pour plus de formation sur la santé et sécurité, particulièrement pour les travailleurs en occupations à risque élevé, et poursuivre avec le processus de consultation des intervenants débuté par le groupe d'experts-conseils. Au total, le groupe a reçu plus de 100 soumissions formelles écrites ainsi que 250 réponses électroniques au document de consultation de divers intervenants, organismes professionnels et individus. Des réunions de consultation ont eu lieu à London, Windsor, Ottawa, Sudbury, Thunder Bay et Toronto où plus de 80 présentations verbales furent données. Le président et/ou le personnel du Secrétariat des politiques ont assisté à approximativement 50 réunions avec des intervenants.

Conseil de prévention intérimaire maintenant en place

Pour aider la province à court terme avec sa révision ambitieuse du système de prévention de l'Ontario, le ministre du Travail Charles Sousa a nommé un conseil de prévention intérimaire.

« Le conseil intérimaire est déjà en pleine effervescence », a déclaré le président intérimaire Paavo Kivisto.

« Le conseil a été mis en place par le Ministre pour une période de temps allant jusqu'à un an, ou jusqu'à ce qu'un conseil permanent soit établi. Je pense que l'intention du Ministre, » continue Kivisto, « était de mettre en place un conseil avec lequel le ministère pourrait travailler pendant qu'il progresse avec l'implantation des recommandations prioritaires du groupe d'experts-conseils ».

Le rôle du Conseil intérimaire sera à peu près le même que celui du conseil permanent. « Par exemple, » dit Kivisto, « nous nous attendons à ce que le ministère mette sur table ce qu'il propose de faire devant le conseil, et le conseil offrirait ses commentaires ».

« J'anticipe un grand nombre de propositions du ministère, » déclare Kivisto. « Toutes les priorités principales du groupe d'experts-conseils sont des changements majeurs ».

Le groupe intérimaire comprend:

- Joan Eakin, professeure, Dalla Lana School of Public Health
- Vernon Edwards, directeur de la santé et de la sécurité, Fédération du travail de l'Ontario
- John Macnamara, vice-président, Health, Safety and Environment, Hydro One
- Domenic Mattina, vice-président, Sales and Estimating, Mattina Mechanical Ltd.
- Carmine Tiano, directeur, WSIB Advocacy and Occupational Services, Provincial Building and Construction Trades Council of Ontario

Le président intérimaire Paavo Kivisto est un ancien sous-ministre du Travail et sous-ministre de l'environnement.

Le secrétariat de projet de révision de la santé et sécurité a été créé et travaillera étroitement avec le conseil de prévention intérimaire et les partenaires du système de santé et sécurité pour implanter les recommandations prioritaires du groupe.

Nouvelles équipes régionales pour mieux répondre à vos besoins

PSHSA est passé à des équipes régionales tout service en 2011. Sous la direction de 5 directeurs régionaux, les équipes partageront leur expertise, expérience et ressources pour offrir la gamme complète de services du PSHSA, consultation

et formation. Pour les clients, cela signifie un meilleur accès aux compétences spécialisées de nos consultants et plus d'options en termes de formation, évaluations et conseils.

Bien que les consultants continuent à travailler principalement dans leurs secteurs, certains travaux des consultants changent. [Cliquez ici](#) pour visiter le site Web du PSHSA

pour une liste complète de consultants par équipe. Des cartes ont été affichées pour vous aider à trouver votre équipe, ainsi qu'un répertoire de



codes postaux. Si vous n'êtes pas certain de savoir qui est votre consultant, ou si vous avez une question au sujet des programmes et services du PSHSA, nos coordonnateurs-clients pour chaque équipe se feront un plaisir de vous aider.

Plus à notre sujet à venir au printemps...

PSHSA est engagé à offrir à nos clients des services intégrés axés sur le client pour des milieux de travail plus en santé et plus sécuritaires. Nous implantons un grand nombre d'initiatives pour mieux vous servir :

- **Calendrier de formation intégré** — Une liste complète de tous les cours du PSHSA est maintenant disponible sur notre site Web au www.pshsa.ca ou en téléphonant à nos bureaux au 416-250-2131 (sans frais 1-877-250-7444). Vous pouvez vous inscrire à tous nos cours du PSHSA en ligne, en plus des inscriptions par téléphone et télécopieur
- Offre de cours normalisée – **La certification PSHSA de base** est maintenant un programme de trois jours pour nos clients dans tous les secteurs. La formation de certification de base est disponible en sessions régionales ou en tant que formation sur les lieux. Les sessions régionales de trois jours coûtent 375 \$ (+TVH) par personne incluant le matériel. Des sessions sur les lieux sont disponibles – contactez votre consultant régional pour l'horaire et les frais.
- Programmes pour vous aider à créer une culture de sûreté durable – PSHSA élargit son système de gestion de santé et sécurité à tous les secteurs du PSHSA, au même titre que notre programme d'ergonomie participatif, EPIC.
- Services pour firmes de l'annexe 2 – Avec plus de 400 employeurs de l'annexe 2 parmi nos membres, PSHSA reconnaît les différents besoins des

employeurs de l'annexe 2 et a personnalisé des options de solutions de transfert des connaissances pour couronner vos programmes de prévention existants.

Que vous ayez besoins d'évaluation stratégique et de soutien de planification ou de l'aide avec une implantation tactique, votre consultant travaillera avec vous pour livrer des solutions personnalisées et rentables pour faire de votre milieu de travail un endroit plus en santé et plus sécuritaire. De la certification de base à la formation spécialisée pratique, les cours du PSHSA peuvent être donnés sur les lieux, aux centres de formation régionaux, ou en tant que Webinaires en ligne. Nous offrons également des centaines de produits spécifiques par danger allant de « faits brefs » téléchargeables gratuitement, à des outils détaillés, des manuels et des DVDs.

PSHSA travaille avec l'Institut de recherche sur le travail et la santé sur des indicateurs organisationnels avancés

par Anita Dubey
Institut de recherche sur le travail et la santé

L'une des plus grandes études sur la prévention en milieu de travail entreprise en Ontario est en cours. Quatre associations de santé et sécurité (HSA) se joignent à l'**Institut de recherche sur le travail et la santé** (IRTS), un organisme de recherche, pour recruter la participation de 5 000 organismes.

Cette étude, informellement connue comme « l'étude de 5 000 entreprises », est axée sur la compréhension de comment les pratiques et politiques sur la santé, la sécurité et l'invalidité des organismes sont reliées aux blessures et maladies. La portée est énorme, incluant chaque secteur majeur en Ontario. Sélectionnées au hasard de la base de données de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, des agences de la fonction publique des secteurs municipaux, des soins de la santé et l'éducation seront invitées à participer au cours des mois à venir.

« Ceci est un projet innovateur, qui pourrait potentiellement avoir d'immenses implications pour le système de prévention de l'Ontario, et au-delà, » déclare Ben Amick, D. Ph, le directeur scientifique et chef de projet de l'Institut de recherche sur le travail et la santé. « Un projet de cette envergure est uniquement possible avec un engagement solide envers la sécurité et le soutien pour la recherche à

travers le système de prévention de l'Ontario. »

Après avoir accepté de participer, les organismes auront à remplir un questionnaire sur le Web, avec des questions au sujet de leur culture de sûreté, systèmes de gestion de la santé et sécurité au travail, comités mixtes de santé et sécurité, et politiques et pratiques organisationnelles. Ce sondage aidera à identifier les « indicateurs organisationnels avancés ». Un indicateur avancé donne un sens des initiatives de santé et sécurité continus d'un organisme, et le risque de blessures ou maladies avant qu'elles se produisent.

Les réponses de chaque entreprise au sujet de ses mesures de sécurité organisationnelles ou de gestion seront reliées à ses registres de taux d'acceptation des demandes – avec toute l'information maintenue à titre essentiellement confidentiel par l'Institut de recherche sur le travail et la santé. En faisant cette liaison, les chercheurs pourront voir s'il y a des relations entre des mesures spécifiques et des réclamations pour blessures ou maladies.

« L'idée de regarder les indicateurs avancés est tellement importante » affirme Kathryn Nichol, D. Ph, chef de recherche du PSHSA. « Il est essentiel d'inclure tous les secteurs dans cette collecte d'information initiale, car cela permet d'appliquer les résultats des relations entre les indicateurs avancés et les réclamations à tous les secteurs. »

En fin de compte, le but est d'avoir un ensemble des indicateurs avancés les plus précis que tous les milieux de travail peuvent utiliser pour évaluer leur performance en matière de sécurité. « Alors que ceci avantagera tous les secteurs, les soins de la santé sont une industrie identifiée

comme ayant un haut risque de blessures et qui fait face à une multitude de défis même avec les meilleurs programmes, gens et soutien de la direction, » dit Nichol. « Cet outil offre une autre opportunité de réduire les blessures et les maladies se servant de pratiques basées sur des preuves. »

De plus, elle note que les résultats de l'étude aideront le PSHSA et d'autres partenaires de système à identifier et développer des produits, services ou

innovations futurs pour leurs clients.

Chaque organisme participant recevra un rapport démontrant comment il se compare à d'autres organismes dans son secteur. Dans son ensemble, l'information créera une énorme base de connaissances pour l'Ontario, qui peut être utilisée comme point de référence par tout organisme.



Actionner le frein sur les incidents de véhicules motorisés

Les collisions de véhicules motorisés sur les routes de l'Ontario sont la plus grande cause, et représentent plus de 30 %, de toutes les fatalités de travailleurs en Ontario, selon la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). Ce nombre augmente à 45 % lorsque des véhicules motorisés industriels ou véhicules motorisés industriels mobiles en milieu de travail – véhicules utilisés pour lever et déplacer du matériel – sont inclus.

En octobre 2010, Health and Safety Ontario a tenu un sommet spécial sur la sécurité automobile.

Le sommet, comprenant notamment

des organismes de l'industrie, du secteur public, gouvernementaux, et de la santé et sécurité, fut organisé pour déterminer comment la sécurité automobile peut être approchée par le système de santé et sécurité. C'est un enjeu qui s'étend sur tous les secteurs, un effort partagé aura donc un impact important sur les milieux de travail et les communautés en tant qu'ensemble.

Le sommet inclus des présentations sur l'utilisation d'une approche de normes communautaires positives (Positive Community Norms) introduit par Jeff Linkenbach, D. Ph, directeur du **Center for Health and Safety Culture**, Montana State University à Bozeman, Montana. Positive Community Norms est basé sur la recherche de normes sociales, qui s'est développée dans un cadre que Linkenbach appelle « The Science of the Positive » (la science du positif), basé sur la croyance que « si vous voulez avoir un effet positif sur le comportement de groupe, nous avons besoin d'approches positives. Les approches réactives uniquement ne résulteront pas en des changements que nous désirons. » L'idée est que si les gens comprennent et croient que le comportement sécuritaire est la vraie norme de leur groupe de pairs, ils réduisent le comportement risqué.

Le rassemblement a résulté en la création d'un comité d'action sur la sécurité automobile qui a été mandaté de mettre en place trois réalisations pour 2011. La première, une communauté de pratique en ligne hébergée par le site Web de Health and Safety Ontario, devrait être opérationnelle d'ici le mois de juin. La communauté en ligne doit offrir un lieu virtuel qui favorise la collaboration, l'innovation et le partage d'information, d'idées et de solutions.



La seconde, une session de groupe Positive Community Norms – Motor Vehicle de trois jours, qui est prévue du 28 au 30 juin. La troisième réalisation implique un projet de recherche pour se concentrer sur les zones prioritaires, l'établissement d'objectifs, et préparer la voie pour les prochaines étapes du développement d'une campagne sur la sécurité automobile qui s'étend sur plusieurs années.

Plus d'information sur les activités du Motor Vehicle Institute à venir en avril.

Répondre rapidement aux signes d'avertissement peut aider à réduire les maladies musculo-squelettiques

Pour plusieurs personnes en Ontario, les blessures reliées à l'emploi telles les douleurs dorsales et les foulures des articulations sont bien trop courantes. En étant proactifs au sujet des signes d'avertissement avancés et en s'assurant que les dangers potentiels sont rapportés et suivis sans délai, nous pouvons minimiser l'impact de ces blessures et réduire leur fréquence et sévérité.

Les maladies musculo-squelettiques sont des blessures des muscles, tendons, nerfs, vaisseaux sanguins, articulations et ligaments. Ils sont le résultat de l'exposition aux facteurs de risque comme la répétition, l'effort prolongé, le levage ou le transport lourd ou fréquent, ou l'adoption de mauvaises postures ou postures régulières inconfortables. La littérature nous dit que plusieurs maladies musculo-squelettiques se développent graduellement à la suite de micro-traumas répétés ou d'efforts excessifs soudains. Bien que ces micro-traumas puissent être mineurs et souvent inaperçus, ils peuvent s'élever à un risque important pour les travailleurs.



Détecter les signes et symptômes des maladies musculo-squelettiques

Les signes perceptibles et les symptômes sont souvent présents, mais puisque les incidents menant à la prise de conscience d'une blessure peuvent être mineurs, ils sont souvent ignorés jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Le dépistage hâtif des maladies musculo-squelettiques est une étape critique dans la prévention, et le personnel et la direction ont tous deux des rôles importants à jouer. Le personnel devrait rapporter des symptômes de maladies musculo-squelettiques tôt; la direction doit reconnaître les risques liés à l'emploi et répondre aux symptômes rapportés.

Les signes peuvent inclure enflure, faiblesse, spasmes musculaires, rougeurs ou changements de teinte de la peau ou réduction de l'amplitude des mouvements.

Les symptômes peuvent inclure douleurs, fatigue, brûlures, fourmillement, engourdissement, crampes musculaires ou picotements.

Plusieurs signes et symptômes de maladies musculo-squelettiques peuvent être suivis pendant qu'ils progressent ou se développent à travers les étapes distinctes, ce qui peut être utile pour déterminer la sévérité de la condition :

1re étape :

Le travailleur remarque des signes et ressent des symptômes de façon irrégulière lorsqu'au travail, par contre ils n'interfèrent pas avec son rendement au travail ou avec les activités quotidiennes. Les signes et symptômes peuvent diminuer avec de la glace, un analgésique ou durant les soirées et les fins de semaine ou lorsque le travailleur n'est pas au travail. Cette étape peut durer pendant plusieurs semaines ou même plusieurs mois.

2e étape :

Les signes et symptômes deviennent encore plus persistants, parfois même constants, y compris après les heures de travail. Les signes et symptômes deviennent souvent pires, et les capacités fonctionnelles au travail et parfois en dehors du travail sont affectées. Si le travailleur prend un congé du travail, comme des vacances, les signes et symptômes diminuent souvent. Le travailleur pourrait chercher des traitements tels la physiothérapie, une attelle ou des appareils orthopédiques qui pourraient durer plusieurs semaines ou mois.

3e étape :

Ceci est le stage le plus sérieux et peut être le plus difficile à résoudre. Les signes et symptômes se sont intensifiés et le travailleur est habituellement forcé à modifier sa routine de travail et son mode de vie, car les activités en dehors du travail deviennent affectées. L'inconfort est généralement constant même au repos et il peut être difficile de trouver une position confortable. À cette étape, le travailleur pourrait avoir besoin de traitements plus agressifs comme des médicaments ou une chirurgie, par contre la physiothérapie ou attelle/appareils orthopédiques pourraient également être utiles. Le rétablissement complet est souvent prolongé, prenant des mois ou des années.

Prévention

En brisant le cycle tôt, l'impact des maladies musculo-squelettiques peut souvent être minimisé. La clé de la prévention de ces maladies est de concevoir et organiser le travail afin d'éviter de surcharger ou d'endommager le

système musculo-squelettique. Une fois qu'un problème a été identifié, une évaluation doit être effectuée pour déterminer la cause fondamentale et le niveau de risque associé. Souvent, plus d'un agent dangereux des maladies musculo-squelettiques contribue à la situation, il est donc important de considérer la gamme de possibilités, y compris les gens, l'équipement, les matériaux, l'environnement et le processus.

Une évaluation des risques aidera à établir les priorités en matière de dangers potentiels et identifier des mesures de contrôle spécifiques pour résoudre les inquiétudes en matière de maladies musculo-squelettiques. Le traitement et la prévention hâtive offrent également une bonne opportunité pour impliquer les travailleurs lors de l'identification de dangers et permettent de combiner les efforts lors de la détermination d'un plan d'action approprié.

Comment nous pouvons aider

Public Services Health and Safety Association sont des experts en formation et prévention des maladies musculo-squelettiques, offrant de nombreuses opportunités de consultation et de formation comme *Ergonomic Awareness for the Computer Worker*, *Musculoskeletal Disorders Prevention*, *Handle with Care™* et *Office Ergonomics*. Il y a également une grande collection de ressources **téléchargeables gratuitement** sur notre site Web, sous la section « Musculoskeletal disorders (MSD) » de notre page « Products ».

Le ministère du Travail lance une « campagne » d'inspection des chutes sur une année

Face à des requêtes de blessure continues pour des chutes de même niveau et de chutes de hauteurs, le ministère du Travail de l'Ontario s'est lancé dans une campagne d'inspection à travers l'industrie sur une année. Chaque année, approximativement une absence sur six résultants de blessures est le résultat de chutes de même niveau ou de chutes de hauteurs, selon les statistiques de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.



« C'est la première fois que nous faisons quelque chose de semblable, » dit Wayne De L'Orme, coordonnateur provincial du programme de santé et de sécurité dans l'industrie du ministère. Si cette approche sur une année mène à moins d'absences résultant de blessures, poursuit De L'Orme, « nous pourrions l'appliquer à d'autres dangers. »

Les inspecteurs ont reçu des directives spécifiques sur l'identification des dangers de chutes lorsqu'ils visitent

des milieux de travail, ainsi que durant les visites ciblées. L'exécution de la loi se concentrera sur l'implantation d'une hiérarchie de contrôles pour éliminer les dangers menant aux glissements, trébuchements, et chutes de même niveau dans les milieux de travail.

De L'Orme pense que les employeurs pourraient attribuer une plus haute priorité à la prévention des chutes de hauteurs plutôt qu'aux chutes reliées aux glissements et trébuchements, car ils perçoivent les conséquences possibles comme étant plus élevées. Par contre, les statistiques de requêtes démontrent que les requêtes pour chutes de même niveau surpassent celles pour les chutes de hauteurs de deux pour un.

Les résultats de la campagne éclair du ministère du Travail de mai dernier offrent une indication de ce qui est à venir. Au cours de cette campagne éclair, les inspecteurs ont visité plus de mille milieux de travail et ont émis 4 208 ordres, incluant plus de 120 arrêts des travaux immédiats. Parmi ceux-ci, les chutes de même niveau comptaient pour plus de 10 % de tous les ordres. D'autres violations couramment citées étaient reliées à la participation des travailleurs, l'entretien du matériel, les barres de retenue, la manutention des matériaux et la sécurité sur échelle.

Partenaires en prévention 2011: Ce dont vous avez besoin — maintenant

Trouver de l'information recevable, des ressources, des solutions, des experts en la matière, et des fournisseurs de service donnant un droit d'action à pratiquement n'importe quel problème auquel vous faites face au **Health & Safety Ontario's Partners in Prevention 2011 Health & Safety Conference & Trade Show**, qui aura lieu les 17 et 18 mai à Mississauga.

Organisé par tous les partenaires du système de prévention de l'Ontario, cet événement de santé et sécurité est le plus grand au Canada, et la vedette de la série de conférences des partenaires en prévention.

Les éléments de la conférence offrent plus de 60 sessions interactives, des ateliers et des cours de développement professionnels. Le salon professionnel, plus de 400 exposants, une librairie sur les lieux, et des zones particulières.

Voici les faits saillants de cette année.

- 3 conférenciers principaux :
 - Don Bell, fondateur et ancien vice-président exécutif de WestJet et un « guru de la culture », sur l'atteinte du succès par l'entremise de travail d'équipe positif et constructif
 - Margaret Trudeau, une Canadienne célèbre et porte-parole sur la santé mentale célébrée, sur

comment trouver une balance entre l'esprit et le corps

- Jeff Linkenbach, D. Ph, directeur du Center for Health and Safety Culture, Montana State University, sur l'atteinte de résultats positifs soutenus en ce qui concerne la diminution d'incidents de véhicules motorisés.
- Une conférence pleins feux sur 4 catégories de dangers qui constituent une haute priorité : les incidents de véhicules motorisés, les foulures et les entorses, les chutes, et le contact avec la machinerie
- Un panel de président-directeur général, modéré par Amanda Lang, correspondante d'affaires senior de CBC News, sur comment influencer la culture organisationnelle, s'engager à la santé et sécurité, les conséquences de la complaisance, et plus.
- 3 forums sur les maladies musculo-squelettiques :
 - solutions ergonomiques à prix abordables, sur comment développer des solutions abordables qui peuvent prévenir les maladies musculo-squelettiques tout en augmentant l'efficacité et la productivité
 - Prescription pour le succès, mettant en vedette des pairs qui partagent leurs meilleures pratiques
 - Relancez votre programme de maladies musculo-squelettiques, réviser la structure et les ressources offertes par la directive de prévention de maladies musculo-squelettiques de l'Ontario.
- 400 kiosques d'expositions au salon professionnel des partenaires en prévention 2011, présentant une vaste gamme de produits et services. Faites une « **tournee virtuelle** » du salon professionnel en ligne.
- Entrée à 3 salons professionnels en 1 :
 - Partenaires en prévention 2011 (Partners in Prevention 2011)
 - MASC 2011 (Machine Automation Safety Congress)
 - CANECT 2011 (Canadian Environmental Conference & Trade Show).

Vous pouvez consulter **le guide préliminaire des événements** dès maintenant.

Surveillez le numéro d'avril de Health & Safety Network News, pour plus d'information sur des sessions de conférence clé, des cours de développement professionnel, la plate-forme sur les modes de vie sains du salon professionnel, et bien davantage.